

Le certificat médical tel qu'il est rédigé est très complet ; mais il est nécessaire de bien faire comprendre au postulant la portée de chaque question, d'en faire ressortir l'importance pour que la réponse à cette question soit parfaitement nette, ne reste pas dans ce vague dont nous parlions en débutant et qui est une porte échappatoire que le médecin ne peut pas tolérer.

Ainsi pour ne citer que quelques exemples, à cette première question : *Etes-vous présentement en parfaite santé ?* combien de postulants répondront très-consciencieusement : oui, s'ils ne sont pas mis au courant de sa gravité et de son importance. Cette simple question tend en effet à faire préciser de suite, si l'on n'a pas une affection chronique, qui, quoique ne faisant pas souffrir de façon à pouvoir répondre qu'on n'est pas présentement malade, contient un germe fatal de nature à faire refuser le postulant. Que cette affection soit un défaut dans l'organisme, un trouble dans les fonctions essentielles, peu importe.

Présentement vous pensez être en bonne santé : mais cependant il y a une cause qui n'assure pas la réalité de cette bonne santé apparente.

On voit par là qu'il faut commenter la question pour que la réponse comprenne les faits que nous venons de signaler. C'est au médecin-examineur à faire ce commentaire.

Dans cette autre question : *Faites-vous usage de boissons alcooliques ?* combien de postulants—prenant une consommation par hasard, et surtout sans habitude, seront prêts à répondre négativement.

Ce n'est pas là ce qu'il faut. Quand on ne prendrait qu'un verre par jour, par mois, on doit le dire ? Tenez-vous en à la lettre des mots, et répondez oui. Ce sera au médecin, en vous faisant indiquer la quantité absorbée, à déterminer les conséquences de cette consommation.

Nous pourrions prendre bien des questions de ce genre et nous aurions presque sur toutes des observations à signaler.

Combien aussi le médecin-examineur doit-il être vigilant pour obtenir sur l'histoire de la famille des renseignements précis !

Car il sait bien, par les connaissances qu'il a acquises, l'importance de l'hérédité dans certaines maladies.

Il faut donc qu'il s'éclaire—autant qu'il lui sera possible, sur les antécédents de la famille. Y a-t-il eu des alcooliques parmi les parents, des phthisiques, des scrofuleux,

etc.... car ces maladies se transmettent, ou du moins ce qui est plus exact, peuvent se transmettre. De même des cas de folie, d'épilepsie. Quelle prudence ne faut-il pas au médecin-examineur pour conduire à bien cette sorte d'enquête particulièrement délicate ! Malgré cela, que le médecin n'oublie pas que son devoir, que l'intérêt de la Société lui imposent l'obligation d'être bien édifié sur ses différents points, dans la mesure du possible naturellement.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet et nous examinerons aussi quelles règles le médecin doit observer dans les soins qu'il donne aux membres malades.

Revue de l'étranger

Depuis notre dernier aperçu des événements du monde étranger, il s'est passé un fait que nous devons relever. La paix entre la Chine et le Japon a été signée et les négociations que l'on supposait devoir être longues ont été menées avec une surprenante rapidité. Les conditions imposées par le Japon victorieux ont été très rigoureuses au point de vue de la cession de territoire qui comprend l'île de Formose, la portion à l'Est du Liao entre ce fleuve et la Corée dans la Mandchourie Orientale. L'occupation de Port-Arthur pendant une certaine période de temps a été stipulée jusqu'au parfait de l'indemnité de guerre fixée à 200,000,000 millions de taëls soit 400 millions de piastres. La Chine était à la merci du vainqueur. C'est ce qui explique le peu de résistance opposée par le plénipotentiaire chinois Li-Hung-Tchan, auquel est échu le douloureux honneur de négocier ce traité.

Ce traité proclame l'indépendance de la Corée, qui devient, sous la protection du Japon un état nouveau. En réalité, il n'a fait que changer de maître. Car toutes les principales fonctions à la Cour sont et seront occupées par des administrateurs japonais. De plus, le Japon s'est réservé des avantages commerciaux importants qui doivent se traduire pour lui par une plus value industrielle dépassant sensiblement l'indemnité exigée des vaincus. C'est par l'établissement de manufactures que les japonais inaugureront la réorganisation de la Chine et la feront entrer peu à peu dans le courant de la civilisation à laquelle elle a été jusqu'ici réfractaire. Des ports nouveaux et la ville de Peking elle-même doivent être ouverts au